

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 octobre 2022**

**Secrétaire de séance : madame Frédérique Fontaine**  
**n°05.10. 4.2.**

**Finances**  
**Braderie de livres – Fixation du tarif**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'équipe de la médiathèque François Rabelais va organiser un désherbage de ses ouvrages.  
Il s'agit d'une opération qui consiste à éliminer des livres qui n'ont plus leur place car très rarement empruntés ou abîmés.

La commission du rayonnement de la politique culturelle lors de sa réunion du 27 septembre 2022 a proposé de faire une vente de ces livres d'occasion.  
Cette première opération qui va permettre la vente de 8 800 ouvrages se déroulerait du 20 au 27 octobre 2022 et serait ouverte à tous, abonnés ou non.

La commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique en réunion du 26 septembre 2022 a proposé :

- le tarif de 1 € par livre quel qu'il soit ou par lot de 10 revues
- le tarif de 2 € par DVD
- que cette opération soit pérenne à chaque désherbage.

Pour ce faire, et selon la délégation permise par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la régie du pôle culture et des Nymphéas a été modifiée.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les propositions des deux commissions.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,  
Frédérique Fontaine.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Publié sur le site internet le : **28 octobre 2022**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **26 octobre 2022**